

[LIVRE]

LES RÉSIDENCES D'ÉCRITURES INTERNATIONALES

LAND HESSE / NOUVELLE-AQUITAINE

APPEL À CANDIDATURES 2024

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



ALCA Nouvelle-Aquitaine invite les auteurs et les autrices du Livre demeurant en région Nouvelle-Aquitaine (écrivains, illustrateurs, bédéistes, traducteurs, etc.) à soumettre leur candidature pour partir en résidence de création à Wiesbaden, dans le Land Hesse, en Allemagne.

Dans le même temps, en réciprocité, un lauréat hessois sera accueilli en résidence en Nouvelle-Aquitaine à la Villa Valmont (Lormont, Bordeaux-Métropole) et aux Plumes de Léon (Saint-Léon-sur-Vézère, Dordogne). Cette résidence croisée est issue des accords de coopération entre le Land Hesse et la Région Nouvelle-Aquitaine et d'un partenariat opérationnel entre ALCA et le Hessischer LiteraturRAT (Conseil de littérature hessois).

Date limite de candidature: vendredi 5 avril 2024, 23h 59.

Attention! Tout dossier incomplet ne pourra pas être expertisé.

SOMMAIRE

Cahier des charges de la résidence 2024	p. 2
Principes généraux	p. 2
Critères d'éligibilité	p. 2
Nature de la résidence	p. 2
Présentation succincte du lieu de résidence	p. 2
Hébergement	p. 2
Rémunération	p. 2
Transport	p. 2
Engagements du résident	p. 3
Engagements d'ALCA Nouvelle-Aquitaine	p. 3
Convention	p. 3
Modalités d'attribution	p. 3
Modalités d'envoi du dossier de candidature	p. 4
Renseignements	p. 5

CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE 2024

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Durée du séjour : 8 semaines (non fractionnables).
- Dates : du lundi 2 septembre au jeudi 24 octobre 2024.
- Hébergement : à la Villa Clementine (Wiesbaden, Land Hesse, Allemagne).
- Bourse d'écriture : 3 200 € net, octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine.
- Transport : prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur à la Villa Clementine par le Hessischer LiteraturRAT.
- Genre éligible : roman, poésie, littérature Jeunesse, BD, traduction.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous avez à votre actif au moins deux livres publiés à titre individuel par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième); pour les ouvrages publiés uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis.
- À noter : l'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles.
- Vous résidez depuis au moins un an dans l'un des douze départements de la Région Nouvelle-Aquitaine : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87).
- Vous avez un projet d'écriture à développer en résidence.
- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2024.
- Vous êtes disponible du lundi 2 septembre au jeudi 24 octobre 2024.

NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira au lauréat ou à la lauréate le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Le lauréat consacrerait au moins 70% de son temps de création à l'avancée de son projet personnel d'écriture / d'illustration.

Il pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire. Chaque projet de rencontre est soumis à l'accord du lauréat. D'éventuels frais d'interprétariat sont pris en charge par les structures d'accueil.

Les créateurs en résidence seront soutenus dans leur volonté de rencontrer les auteurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations de la région concernée.

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE

Les boursiers des régions jumelées avec le Land Hesse et nos partenaires de projets littéraires sont accueillis et logés à la Villa Clementine.

La résidence se trouve au cœur de la ville de Wiesbaden. Elle est située près du Kurpark (parc thermal) et de la

Wilhelmstraße, grande rue commerçante de la ville. Le centre-ville et son quartier historique ainsi que la gare et les transports en commun se trouvent à quelques minutes à pied.

Des rénovations ont permis de créer au dernier étage de la Villa, des logements pour les hôtes et les boursiers de la ville de Wiesbaden, de La Maison de la littérature et du Conseil de littérature hessois. Aux autres niveaux se trouvent le Club de Presse de Wiesbaden, l'association des éditeurs et des libraires hessois et La Maison de la littérature de Wiesbaden. Des soirées sont organisées dans La Maison de la littérature et au splendide « Bel étage » où a été inauguré un café qui est ouvert toute la journée.

Pour plus d'information sur l'histoire de la Villa Clementine : www.literatur-in-wiesbaden.de/5-villa-clementine.html

HÉBERGEMENT

Le lauréat néo-aquitain de la résidence croisée Région Nouvelle-Aquitaine / Land Hesse est logé dans un de ces appartements de la Villa Clementine à Wiesbaden (Land Hesse, Allemagne).

L'hébergement et le dispositif d'accueil sont fournis gratuitement par l'organisme hôte.

La Villa Clementine est un lieu de vie pour la littérature et un endroit de rencontres et de détente en plein cœur de la ville.

RÉMUNÉRATION

Le lauréat français bénéficie d'une bourse de 3 200 € net, octroyée par ALCA.

La bourse sera versée, par virement bancaire, en deux parties : 1 600 € le jour du départ et 1 600 € à mi-séjour.

Rappel : les bourses d'écriture et crédits de résidence rémunérés en droits d'auteur sont assujettis au régime de sécurité sociale des artistes auteurs (Urssaf-Limousin). ALCA Nouvelle-Aquitaine s'acquittera des cotisations obligatoires pour le compte du lauréat et des cotisations en tant que diffuseur.

Les bourses sont soumises à l'impôt. Elles doivent être déclarées fiscalement comme les autres droits d'auteur perçus par les bénéficiaires : soit dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (régime Micro-BNC ou régime de la déclaration contrôlée), soit dans la catégorie des traitements et salaires.

TRANSPORT

- Les frais de transport entre le domicile de l'auteur jusqu'à Wiesbaden sont pris en charge par le Hessischer LiteraturRAT sur la base du prix d'un trajet aller-retour en train ou d'un vol « low cost », du domicile du lauréat jusqu'au lieu de résidence.

- Les frais de déplacement sur place, prévus dans le cadre de manifestations ou lectures, à l'initiative de la structure d'accueil, sont pris en charge par l'institution qui reçoit.

ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT

Chaque résident s'engage :

- À résider à Wiesbaden pendant les 8 semaines, durant la période définie et à renoncer sur cette période à toute autre activité professionnelle, sauf accord préalable.
- À travailler sur le projet pour lequel il a postulé.
- À promouvoir son œuvre durant son séjour à raison de quelques rencontres professionnelles ou publiques, notamment à participer aux actions organisées par le Hessischer LiteraturRAT et le Land Hesse. L'ensemble occupant maximum 30% du temps de la résidence.
- À l'issue du séjour, le lauréat s'engage à tenir ALCA Nouvelle-Aquitaine et le Hessischer LiteraturRAT informés de la poursuite de son projet. Si ce projet aboutit à une publication, il fera figurer sur le livre la mention obligatoire suivante : « L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine et du Hessischer LiteraturRAT / Land Hesse, dans le cadre du programme de résidences croisées Nouvelle-Aquitaine / Land Hesse ».
- Il s'engage à faire parvenir deux exemplaires du livre à parution : un exemplaire à ALCA et un exemplaire au Hessischer LiteraturRAT.

ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE

- ALCA prend en charge la rémunération du résident (bourse d'écriture).
- Le Hessischer LiteraturRAT prend en charge les frais de transport aller-retour du résident depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres publiques organisées.
- ALCA et le Hessischer LiteraturRAT mettent en place un accompagnement artistique du résident et s'efforce de répondre à ses demandes de mise en contact avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine et dans le Land Hesse.
- ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail :
 - par une annonce dans la lettre d'information électronique d'ALCA ;
 - par la création d'une page dédiée sur le site d'ALCA.
 - par la réalisation d'un article de mémoire de résidence publié sur la revue numérique *Prologue* (www.prologue-alca.fr) et dont le contenu pourra faire l'objet d'éventuelles déclinaisons ultérieures.

CONVENTION

Une convention sera signée tripartite entre l'auteur, ALCA Nouvelle-Aquitaine et le Hessischer LiteraturRAT, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des éventuelles rencontres sera joint en annexe.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts interprofessionnels, mis en place par ALCA Nouvelle-Aquitaine, qui se réunira pour délibérer mi-mai 2024. Les candidats sont informés du choix final par une lettre signée par la direction générale d'ALCA envoyée par courriel.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Remplir le formulaire en ligne suivant :

<https://framaforms.org/residence-land-hesse-nouvelle-aquitaine-2024-appel-a-candidature-1652973224>

2. Envoyer les pièces suivantes en format PDF à l'adresse residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr (avec objet du mail libellé comme suit :

Residence NA-Land Hesse 2024_VOTRE NOM_votre prénom):

- Un justificatif de domicile (facture EDF, Gaz, quittance de loyer) datant de moins de 3 mois.
- Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une présentation de votre projet d'écriture pour la résidence: une note d'intention d'au moins un feuillet, qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé, de planches, d'études préparatoires et / ou de croquis.
- Votre CV.
- Votre bibliographie complète. Merci de préciser: titre, éditeur, année de publication.
- Une copie de votre dernier contrat d'édition signé (avec la copie de la totalité des pages).
- Si pertinent: copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.
- Si vous êtes dispensé de précompte Urssaf, merci de fournir une photocopie de votre attestation de dispense de précompte.

Dossier complet à envoyer au plus tard

le vendredi 5 avril 2024, 23 h 59.

Attention! Tout dossier incomplet ne pourra pas être expertisé.

RENSEIGNEMENTS

residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Mission Résidences ALCA Nouvelle-Aquitaine:

- Aimée Ardouin
+33 (0)6 95 61 10 06
- Amélie Bonneau
+33 (0)5 33 89 43 07